



Abus de confiance et escroquerie

Par **daniel59**, le **25/05/2014** à **04:38**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

J'ai été la victime d'une entreprise dont l'actionnaire unique a reçu une commande, un acompte et qui n'a jamais même commandé les marchandises.

Suite à une assignation en référé ce Monsieur est allé déposer le bilan avec demande de liquidation judiciaire.

Le jugement prononcé ; L'ordonnance de référé a justifiée la demande fondée et condamné l'entreprise

Le jour même de la réception de l'ordonnance du jugement le Tribunal nommé un liquidateur judiciaire pour l'entreprise (à qui a été remis la notification)

Plus de 5 mois sont maintenant passés et le liquidateur n'a toujours pas donné aucune nouvelle ni une explication ni aucun règlement Il semblerait qu'il n'y a aucune suite de donnée!...

En regardant sur un forum on me dit qu'il y a un délai de deux mois après il faut recommencer la procédure !....

Que faut -il faire?.....

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **25/05/2014** à **11:21**

Bonjour,

En quoi le comportement de votre fournisseur peut-il être qualifié d'escroquerie et/ou abus de confiance?

Les entreprises qui déposent le bilan et sont liquidées sont malheureusement légion, et il y a rarement des situations délictueuses.